Pourquoi choisir l’apprentissage anticipé de la conduite ?

AAC - CONDUIRE DÈS 15 ANS

Se former dans la durée pour acquérir davantage d’expérience avant l’examen.

1

ÉVALUATION ET CODE

Évaluation préalable, formation théorique et réussite à l’épreuve théorique générale.

2

FORMATION PRATIQUE

20 heures minimum en boîte manuelle ou 13 heures minimum en boîte automatique, puis validation de la fin de formation initiale.

3

RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

Séance d’au moins 2 heures avec l’élève, l’enseignant et au moins un accompagnateur avant le départ en conduite accompagnée.

4

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Au moins 1 an et 3 000 km, avec un ou plusieurs accompagnateurs et deux rendez-vous pédagogiques de 3 heures.

EXAMEN PRATIQUE

Présentation possible à partir de 17 ans, après respect de la durée minimale, du kilométrage et des rendez-vous pédagogiques.

SUIVI PERSONNALISÉ

Le livret d’apprentissage permet de suivre les kilomètres, les expériences rencontrées et les rendez-vous pédagogiques.

OBJECTIF

Développer l’anticipation, l’autonomie, la perception des risques et l’expérience dans des situations variées.

AAC : les avantages et les règles à connaître

PLUS D’EXPÉRIENCE	PERMIS PROBATOIRE	ASSURANCE
Conduire dans des contextes variés avant l’examen : ville, route, autoroute, météo, nuit et longs trajets.	Période probatoire de 2 ans au lieu de 3, avec acquisition de 3 points par an en l’absence d’infraction.	Des avantages tarifaires peuvent être proposés aux jeunes conducteurs issus de l’AAC. Les conditions dépendent de chaque assureur.

L’ACCOMPAGNATEUR

Permis B depuis au moins 5 ans sans interruption • Accord de l’assureur • Mention dans le contrat • Participation au rendez-vous préalable. Plusieurs accompagnateurs sont possibles, y compris hors cadre familial.

LE VÉHICULE

Accord de l’assureur • Deux rétroviseurs latéraux • Disque « conduite accompagnée » visible à l’arrière • Respect des limitations spécifiques à l’élève conducteur.

EN CAS DE CONTRÔLE

Conserver les documents réglementaires liés à la demande de permis et à la formation, le livret d’apprentissage ainsi que le permis de conduire de l’accompagnateur.

BON À SAVOIR

L’accompagnateur peut changer au cours de la formation, sous réserve de respecter les conditions et d’être déclaré auprès de l’assureur. Avant tout départ, l’auto-école vérifie avec l’élève les justificatifs et les règles de circulation applicables.

Apprendre grâce à la conduite supervisée

CONDUITE SUPERVISÉE - UNE FORMULE SOUPLE

Compléter la formation initiale par une période de conduite avec un accompagnateur.

POUR QUI ?

À partir de 18 ans, après la formation initiale. La formule peut être choisie dès l'inscription, en cours de formation ou après un échec à l'examen pratique.

POURQUOI ?

Acquérir davantage d'expérience, maintenir les acquis, gagner en confiance et mieux préparer une première ou une nouvelle présentation à l'examen.

QUELLE DURÉE ?

Aucune durée minimale et aucun kilométrage minimum ne sont imposés. L'élève peut pratiquer aussi longtemps que nécessaire.

1. FORMATION INITIALE

Code valide et au moins 20 heures de pratique en boîte manuelle ou 13 heures en boîte automatique.

2. VALIDATION

Évaluation favorable de l'enseignant ou validation à l'issue d'une présentation à l'examen pratique.

3. RENDEZ-VOUS PRÉALABLE

Au moins 2 heures avec l'élève, l'enseignant et l'accompagnateur. Une attestation autorise ensuite le départ.

AVANT LE PREMIER EXAMEN

Pour poursuivre l'apprentissage hors des leçons et arriver à l'examen avec davantage de pratique.

APRÈS UN ÉCHEC

Pour continuer à conduire, conserver ses acquis et préparer une nouvelle présentation avec davantage d'assurance.

AVEC PLUSIEURS ACCOMPAGNATEURS

Plusieurs accompagnateurs sont possibles, y compris en dehors de la famille, sous réserve du contrat et de l'assurance.

Conduite supervisée : conditions et points importants

CONDITIONS POUR L’ÉLÈVE

Avoir au moins 18 ans • Disposer d’un code valide • Avoir suivi la formation pratique minimale • Avoir obtenu l’accord de l’enseignant ou la validation de l’inspecteur.

CONDITIONS POUR L’ACCOMPAGNATEUR

Permis B depuis au moins 5 ans sans interruption • Accord de l’assureur • Mention dans le contrat • Participation au rendez-vous préalable.

ASSURANCE ET VÉHICULE

Extension de garantie obligatoire • Véhicule assuré • Deux rétroviseurs latéraux • Disque réglementaire apposé à l’arrière.

CONDUITE SUPERVISÉE	AAC
À partir de 18 ans	**À partir de 15 ans**
Sans durée ni kilométrage minimum	Au moins 1 an et 3 000 km
Période probatoire classique : 3 ans	Période probatoire réduite : 2 ans
Choix possible avant l’examen ou après un échec	Deux rendez-vous pédagogiques obligatoires

À RETENIR

La conduite supervisée ne réduit pas la période probatoire et n’ouvre pas automatiquement droit à un tarif préférentiel d’assurance.

SUIVI PAR L’AUTO-ÉCOLE

L’équipe reste disponible pour conseiller l’élève, vérifier les documents et proposer des leçons complémentaires si nécessaire.

OBJECTIF COMMUN

Dans les deux formules : acquérir de l’expérience, mieux percevoir les risques et préparer une conduite autonome et responsable.